

**LES ZONES DE FRACTURES  
TERRITORIALES  
EN BASSE-NORMANDIE**

**AVIS**

**du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie**

**adopté par 40 voix pour, 24 voix contre et 3 abstentions**

**Séance du 16 juin 2006**

## LES ZONES DE FRACTURES TERRITORIALES EN BASSE-NORMANDIE

Dans le cadre de la révision du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire qui a pour objectif de proposer une politique territoriale pour les sept prochaines années, le conseil régional a chargé le conseil économique et social régional d'une réflexion sur "Les zones de fractures territoriales". Il s'agit d'identifier les territoires en difficulté pour que les acteurs publics, notamment le conseil régional, et privés puissent intervenir pour tenter de remédier dans la mesure du possible à tout ou partie des déséquilibres. Pour autant, le CESR aurait préféré une saisine sur les "disparités territoriales bas-normandes", afin de réaliser une analyse plus valorisante de la situation régionale.

Au préalable, notons que le territoire est un espace qui repose sur un ensemble d'activités de nature économique et sociale. C'est aussi un espace soumis à des représentations, individuelles et collectives, différenciées. C'est enfin un espace où l'aménagement en termes de développement et de qualité de vie constitue un enjeu.

La définition même du terme territoire ouvre des débats très vifs. Un éminent géographe<sup>1</sup> conceptualise cette notion en réunissant trois, l'espace de vie, l'espace social et l'espace vécu. L'espace du monde vécu est indissociable du sujet humain. Il est donc aisé de saisir toute la mouvance de la problématique territoriale et en particulier son perpétuel dynamisme.

Cibler des territoires peut ainsi paraître à la fois utile, en tant qu'outil de prospective, et risqué, dans la mesure où certains phénomènes évoluent très vite.

Le travail du conseil économique et social régional constitue donc une contribution à l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) dans sa version exhaustive. Rappelons que le conseil économique et social régional a récemment émis un avis<sup>2</sup> sur le livre blanc, document de concertation proposé par le conseil régional.

C'est pourquoi tant l'avis présenté que l'étude réalisée correspondent à un exercice atypique avec une méthodologie non moins originale, empruntée à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, actuelle Délégation interministérielle à l'aménagement et compétitivité des territoires. En effet, le rapport de l'Observatoire des territoires publié en novembre 2005, "*Dynamiques et diversité des territoires français*"<sup>3</sup> s'est fondé sur trois grands ensembles d'indicateurs : les dynamiques territoriales déclinées en dynamiques productives, dynamiques résidentielles et la tension entre les deux. Le deuxième ensemble d'indicateurs porte

---

<sup>1</sup> Il s'agit de Guy Di Méo, Professeur ès géographie à l'université de Bordeaux.

<sup>2</sup> Le 27 mars 2006.

<sup>3</sup> Observatoire des territoires, "*Dynamiques et diversité des territoires français*", La documentation française, Paris, novembre 2005.

sur le thème de la diversité et des disparités territoriales. Y sont traitées les questions d'égalité des chances non seulement en termes d'accessibilité et de connectivité, de disparités sociales, les conditions de vie et l'environnement, mais encore la santé, l'éducation et la gouvernance des territoires. Enfin, le dernier ensemble d'indicateurs s'appuie sur des fondamentaux, le produit intérieur brut, le revenu, les taux d'activité, d'emploi et de chômage et les dynamiques sectorielles ou dynamiques locales.

À partir de ces éléments, quatre familles de critères ont été posées par le conseil économique et social régional de Basse-Normandie à travers cette saisine :

- les conditions de vie ;
- les services régaliens ;
- les conditions de développement économique ;
- la diversité sociale.

La première famille de paramètres regroupe des informations concernant le logement, les équipements culturels et sportifs, les équipements commerciaux et l'environnement.

La deuxième famille s'est attachée à traiter, au sein des services régaliens, de la santé et de l'éducation.

La troisième famille sur les conditions de développement économique comprend des éléments sur l'accessibilité, la connectivité ainsi que la jeunesse et son niveau de qualification, y compris sur la création d'entreprises.

La dernière famille de critères repose sur une analyse de la situation des demandeurs d'emploi, des précarités et des structures sociales.

Cette étude repose essentiellement sur des documents cartographiques et leur analyse. Dans un souci de concision, deux écueils ont tenté d'être évités : d'une part, la publication de cartes déjà éditées à profusion, d'où l'originalité d'un grand nombre de cartes présentes dans le premier volume du rapport, d'autre part, la multiplication de cartes pour chaque thème abordé, d'où la présence de cartes synthétiques qui disposent de plusieurs niveaux d'information.

Le premier volume consacré aux cartes est suivi d'un second volume présentant des analyses thématiques pour chacun des éléments. De là, le conseil économique et social régional propose, au travers du présent avis, une typologie qui, certes, n'est pas à considérer comme une typologie clinique où le diagnostic serait tant irréversible qu'irréparable. Il s'agit d'une prémisse qui se fonde sur des études déjà réalisées antérieurement ou en cours de rédaction et qui en appelle d'autres sur des thèmes en question.

## **TPOLOGIE**

Deux formes de typologies sont ainsi retenues. La première est réalisée par thème alors que la seconde sera territoriale par addition des constats thématiques.

## **TPOLOGIE THEMATIQUE**

### **1°/ LES CONDITIONS DE VIE**

Rappelons que cette approche traite respectivement du logement, des équipements culturels et sportifs, des équipements commerciaux et de la qualité environnementale.

En matière de logement, la Basse-Normandie se caractérise par des zones où la vacance est importante, d'autres où, a contrario, la pression foncière est forte conduisant à des taux de logements suroccupés élevés. En effet, une forte pression foncière s'exerce dans les périphéries des agglomérations en raison notamment de la croissance des constructions neuves, globalement plus abordables que les logements déjà bâtis. La pression est telle que la périphérie s'étend de plus en plus, s'éloignant par là même progressivement du centre ville. Cela influe entre autres sur le taux de vacance. En outre, des liens doivent être opérés entre les zones où des tensions sont observées et le développement du résidentialisme secondaire (franciliens, britanniques, ...).

Le logement vacant concerne le marais du Cotentin, le sud-est de l'Avranchin, le Mortainais, le Bocage ornais, le sud-est du Perche ornais et le nord-est du Pays d'Auge.

La Basse-Normandie dispose par ailleurs d'un parc social concentré au sein des agglomérations et peu développé dans les espaces ruraux.

Enfin, la Manche est caractérisée par un nombre élevé de logements très inconfortables ; le Calvados, quant à lui, pâtit principalement du nombre de logements suroccupés en raison certainement de la pression immobilière.

Dans le domaine des équipements culturels, la Basse-Normandie bénéficie d'un potentiel très fort et bien réparti sur le territoire. Sur l'ensemble du grand nord ouest français, la Basse-Normandie est une des rares régions à avoir conservé autant de vestiges patrimoniaux. En témoignent ces quelque 1 700 protections de monuments historiques. Des efforts ont également été remarqués concernant les bibliothèques. Ainsi, même si quelques zones souffrent d'insuffisances en matière de lecture, la région dans son ensemble bénéficie d'une diffusion en nette amélioration. La présence d'équipements culturels et le fort potentiel de développement doivent être à même de susciter un dynamisme favorisant la mise en valeur de toutes ces richesses. S'agissant des équipements sportifs, le conseil régional devra attendre les résultats du recensement en cours de traitement effectué par les directions régionale

et départementales de la jeunesse et des sports. C'est la raison pour laquelle le conseil économique et social régional n'a pas souhaité se prononcer sur une quelconque fracture sans avoir connaissance de ces éléments. Toutefois, peut d'ores et déjà être souligné l'élan pour des équipements sportifs destinés à un jeune public calvadosien au travers de la labellisation de 18 sites.

Le secteur commercial ne cesse de poursuivre sa mutation. Les habitudes de consommation sont en effet évolutives. Sans remettre en question la grande distribution, aujourd'hui d'autres types de commercialisation sont apparus et notamment le hard discount. Pour autant, certaines formes de commerce traditionnel tentent de demeurer localement et gardent l'avantage d'une image tant rustique qu'authentique, porteuse notamment en termes de tourisme. Au plan de la présence commerciale, dans le Calvados, tout une frange du Bessin au Bocage virois semble fragilisée. La Manche a connu de fortes perturbations et enregistre une dévitalisation parfois significative, a fortiori au sein du tissu rural. L'Orne a un réseau de faible densité en termes de commerces de proximité. En l'occurrence, le Pays d'Alençon, malgré son niveau d'équipement, est fragile. Les commerces de proximité tels que définis dans le rapport, c'est-à-dire établissements bancaires, débits de tabac et artisanat de bouche semblent être moins représentés dans l'Orne. Cela dit, même si des équipements sont présents, la carence subsiste au niveau de l'offre concurrentielle. Il serait par ailleurs pertinent de bénéficier d'un recensement des professions libérales dans toute la région bas-normande et pas seulement dans le Calvados.

Enfin, la qualité environnementale bas-normande contribue fortement à l'attractivité de son territoire. La continuité des efforts entrepris en ce domaine accroît la notoriété de la Basse-Normandie. Cependant, quelques améliorations pourraient être portées à :

- la qualité de l'eau de consommation, les risques permanents se concentrant sur les plaines normande et d'Argentan, le Bessin ainsi que le sud Manche,
- la qualité de l'air, épisodiquement, au sein des agglomérations suivantes : Caen, Cherbourg, Alençon, Saint-Lô et Lisieux.

Les eaux marines et littorales sont globalement de bonne qualité mais restent fragiles dans certains secteurs.

## **2°/ LES SERVICES REGALIENS**

Parce qu'essentielles, la santé et l'éducation ont, spécifiquement, été abordées au sein de ce thème.

La santé est sujette à de nombreuses disparités. En termes de densité et de démographie médicales, et tout particulièrement s'agissant des médecins généralistes, le nord du Bocage ornaï, le pays d'Auge ornaï et le cœur de l'Orne (Mortrée) sont les secteurs les plus touchés de ce département. Dans le Calvados, le Bocage normand et l'est du pays d'Auge sont également concernés. Tous ces territoires font l'objet d'un arrêté de la mission régionale de la santé.

Pour autant, si le département de la Manche ne présente pas de micro-régions aussi affectées par de telles carences, il n'en comporte pas moins des secteurs dont la fragilité est d'ores et déjà avérée.

L'accessibilité aux soins a été considérée dans un sens très large. Elle comprend des éléments relatifs au nombre de patients pour les généralistes, au temps d'accès pour des équipements de la santé, aux hôpitaux locaux et aux urgences. Une fois encore, le Bocage ornais, le pays d'Ouche ainsi que la plaine d'Argentan et d'Alençon connaissent des difficultés. Il en est de même pour l'est du Pays d'Auge, le Pays d'Auge calvadosien et le Perche ornais.

Les temps d'accès aux urgences sont préoccupants dans le Bocage normand, le nord du Cotentin, le sud-est de l'Avranchin et le sud-est du Pays d'Auge. Relevons que le schéma régional d'organisation sanitaire, troisième génération, publié en 2006 a pour ambition de tenter d'apporter des réponses à ces problématiques.

Plusieurs champs relevant de la santé publique mériteraient des études particulières tant le caractère d'urgence de ces sujets transparaît. Ainsi sont problématiques les taux de mortalité prématurée, de mortalité par suicide et par alcoolisme ; les secteurs les plus touchés sont le Cotentin, l'Avranchin, le Perche ornais, une partie sise entre le Bocage calvadosien et la Suisse normande, le Bessin, le Pays d'Auge calvadosien et le Bocage normand.

Dans le thème de l'éducation, plusieurs facteurs de disparités ont été étudiés. Suivant un ordre chronologique, la petite enfance est source de situations contrastées du fait des traitements différents dans chaque département. Des adaptations aux territoires qui ont des carences seraient donc judicieuses. Par ailleurs, il s'avère que les effectifs scolaires sont en baisse sur une large bande entre le nord du Cotentin et le sud-est du Mortainais ; le Passais connaît également une baisse des effectifs scolaires. Il en est de même pour la plaine d'Argentan, la Suisse normande et le littoral calvadosien, entre Douvres-la-Délivrande et Deauville.

Enfin, malgré une amplification de la diversité éducative, beaucoup d'options restent centralisées dans les villes importantes de Basse-Normandie. L'accessibilité des établissements dans une région où les habitants sont très dispersés n'est pas chose aisée. Toutefois, il convient de mettre en exergue la qualité du réseau de transport scolaire de l'Orne. Enfin, les retards scolaires, déterminés à partir des données sur les élèves qui ont plus de deux ans de retard, ainsi que sur les taux de réussite aux évaluations à l'entrée en sixième, ont permis de dégager des zones préoccupantes. Il s'agit de l'ouest du Cotentin, l'ouest du Bocage normand, une partie du Bocage ornais, une partie du Bessin, le nord du Pays d'Auge calvadosien ainsi que certains secteurs de l'agglomération caennaise (Colombelles, Fleury-sur-Orne, Carpiquet). Le CESR, soucieux de cette problématique, s'est déjà saisi de ces importantes questions ; en témoigne le rapport sur l'illettrisme publié en avril 2004. Il continue de s'en saisir ; un avis en préparation abordera, entre autres, la problématique des sorties prématurées du système scolaire.

### **3°/ LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Au sein de ce thème, ont été traitées des questions relatives à l'accessibilité, la connectivité et la jeunesse et sa qualification.

Compte tenu du caractère interdépendant de l'ensemble de ces facteurs économiques, il est difficile de porter un jugement définitif sur les fractures territoriales potentielles. Les facteurs de développement économique sous-tendent par ailleurs des projets de grande ampleur. Ce travail est d'autant plus complexe que des informations manquent. Par exemple, au niveau de la connectivité, les zones blanches ne peuvent pas être pointées avec certitude.

En ce qui concerne les infrastructures routières, l'enclavement de l'est du Bocage normand, du Perche et du bocage flérien est un obstacle à leur développement respectif.

La démographie des entreprises corrobore à certains égards les constats précédents. De surcroît, d'autres territoires sont préoccupants tels le sud du Bessin, le sud de la plaine normande, une partie du bassin d'emploi de Vire ainsi qu'un certain nombre de micro-régions, le Val-de-Saire par exemple.

S'agissant des risques économiques liés à une forte spécialisation et une forte concentration, sont avant tout concernés le Pays d'Ouche, le Perche ornais, le cœur du bocage normand et le Bessin. À un degré moindre apparaissent ensuite les bassins d'emploi de Flers, Cherbourg, Argentan et Coutances, soit le nord du Cotentin, le bocage de Coutances, l'est du bocage normand et la plaine d'Argentan.

D'une manière générale, à l'exception du Nord-Cotentin spécialisé dans la construction navale et l'industrie nucléaire, les autres bassins cités sont surtout caractérisés par des activités économiques reposant notamment sur la sous-traitance automobile, l'agro-alimentaire et enfin le tourisme.

Volontairement, le secteur primaire et en particulier la production agricole ne sont pas abordés dans cette étude. Leur impact tant économique que sociétal et territorial exige une réflexion spécifique.

### **4°/ LA DIVERSITE SOCIALE**

Ce thème comprend des données concernant les demandeurs d'emploi et les différentes formes de précarité visibles entre autres par le revenu.

Il permet de relever des disparités infra-régionales. La plaine de Caen, le Bocage normand, le Pays d'Auge, le Cotentin, le Passais, le Perche ornais, excepté sa partie sud, ont un nombre de demandeurs d'emploi très important. La plaine de Caen, le Cotentin et le Bocage normand sont d'autant plus préoccupants qu'ils ont, en sus, un fort pourcentage de demandeurs d'emploi de longue durée.

Notons parallèlement que des tensions de recrutement ont été observées dans les bassins d'emploi d'Alençon, de Lisieux et de Cherbourg.

S'agissant des revenus, le Bocage virois, le Pays d'Auge, et particulièrement le Pays d'Auge ornais, le Cotentin, une partie du Bocage de Coutances, le sud-est de l'Avranchin, le Passais, le cœur de l'Orne ainsi que le nord-est et l'ouest du Perche ornais ont de faibles revenus déclarés. Par ailleurs, dans quasiment toutes les agglomérations, excepté Vire, sont réunies les populations qui se trouvent être dans les 10 % des revenus les plus faibles et les 10 % des revenus les plus élevés, témoignant de situations très contrastées au cœur des villes.

Dans l'évaluation de la précarité, le nombre d'allocataires du RMI est un indicateur objectif. En Basse-Normandie, la population concernée par ce dispositif habite surtout dans les grands centres urbains. Dans la Manche, hormis Cherbourg-Octeville, les proportions dépassent la moyenne régionale dans les cantons de Carentan et de Saint-Lô. Dans le Calvados, les zones non urbaines les plus touchées sont situées dans le Bessin et à l'est du département. Dans l'Orne, l'est du département également est plus affecté par cet indicateur.

Un éclairage utile est aussi apporté par la proportion de salariés en dessous du SMIC. Globalement dans la région, si un salarié sur cinq relève de cette situation, cette proportion est encore plus forte dans les grandes agglomérations, dans les cantons très ruraux et notamment dans le sud-Cotentin.

Cette conclusion thématique porte un éclairage sur les disparités qui existent au sein des territoires. Ces situations sont contrastées à l'intérieur même des problématiques traitées ; elles ont des degrés d'intensité et un caractère d'urgence très variables. De là s'ensuit une typologie par territoire.

## **TYPLOGIE TERRITORIALE**

En dépit du risque de redondance, le conseil économique et social régional de Basse-Normandie a opté pour une typologie recensant certaines disparités évoquées précédemment pour chaque territoire.

- Trois terres calvadosiennes méritent une attention particulière. Il s'agit de la côte de Nacre et de la plaine de Caen-Falaise, du Pays d'Auge et du Bessin.

La zone incluant la côte de Nacre et la plaine de Caen-Falaise présente en effet un certain nombre de caractéristiques de déséquilibres qui appellent des réponses. Tout d'abord, elle concentre des logements suroccupés. Elle connaît également des risques environnementaux permanents au niveau de l'eau et, de manière épisodique, au niveau de l'air. S'agissant des services régaliens, la baisse des effectifs scolaires sur le littoral et le taux important de retards, principalement au niveau de l'agglomération caennaise, sont des sujets d'inquiétude. En outre, essentiellement dans le sud de la plaine, sont préoccupantes l'importance de la demande d'emploi ainsi que la démographie des entreprises.

Le pays d'Auge dans sa partie calvadosienne connaît également certaines difficultés. Le nord-est du pays d'Auge calvadosien recèle un nombre important de



logements vacants et de logements suroccupés. Au niveau environnemental, les problèmes de qualité de l'air sont plutôt concentrés dans le secteur de Lisieux. Le Pays d'Auge, surtout à l'est, enregistre un déficit en termes de démographie médicale et d'accessibilité aux soins. L'accès aux urgences est un souci dans le sud-est du pays. Le niveau de mortalité est également élevé dans le Pays d'Auge calvadosien. Quant au retard scolaire, il touche surtout le nord de ce même territoire. Des tensions de recrutement<sup>4</sup> et des revenus très faibles s'observent au cœur du Pays d'Auge.

Dans le Bessin, il convient de relever les caractéristiques plutôt défavorables suivantes : un réseau commercial fragile, une qualité de l'eau à améliorer, un taux important de mortalité et des retards scolaires. Au niveau économique, la frange sud du Bessin affiche une démographie des entreprises préoccupante et un risque économique en raison de la concentration agro-alimentaire et de la spécialisation touristique de son activité économique.

- La Manche, pour les besoins de cette étude, a été sectorisée en quatre périmètres : le Cotentin, le Bocage de Coutances et de Saint-Lô, le Bocage normand et l'Avranchin.

Le Cotentin se distingue par des taux relativement importants de logements vacants ainsi que des taux de logements très inconfortables. Le réseau commercial tire son originalité de sa concentration dans la plupart des chefs-lieux de cantons, ce qui constitue tant un atout qu'une faiblesse. Au niveau sanitaire, le nord du Cotentin d'une part, présente des taux de mortalité élevés et d'autre part, rencontre des difficultés s'agissant du temps d'accès aux urgences. La baisse des effectifs de l'Éducation nationale est générale tandis que le fort taux de retards scolaires concerne plutôt l'ouest. De même l'activité, peu diversifiée, est à la fois un facteur d'atonie économique et de tensions dans le recrutement. La part des demandeurs d'emploi est importante et l'on observe qu'une fraction non négligeable des habitants dispose de faibles revenus.

Le Bocage de Coutances et de Saint-Lô a une part importante de logements très inconfortables. Son réseau commercial est fragile. Ce territoire connaît une baisse des effectifs dans les établissements scolaires. Les activités économiques sont plutôt concentrées autour de Saint-Lô et de Coutances avec une part de risques supérieure pour Coutances. Les revenus sont, de manière générale, peu élevés.

Le Bocage normand souffre d'une faiblesse certaine en matière commerciale. Au plan sanitaire, les facteurs de préoccupation concernent à la fois la démographie médicale, l'accès aux urgences et les taux de mortalité. La baisse des effectifs scolaires est particulièrement marquée dans cette zone tandis que les taux de retards scolaires s'observent davantage à l'ouest du Bocage normand. Certains risques économiques sont amplifiés à l'est de cette zone par un enclavement avéré. Le sud-est rencontre des difficultés en matière de démographie des entreprises. En outre, le taux de demandeurs d'emploi est élevé et le produit de l'impôt sur les revenus faible.

---

<sup>4</sup> Il s'agit d'une comparaison fondée sur les offres collectées par l'Agence nationale pour l'emploi par rapport à la demande d'emploi.

L'Avranchin cumule des difficultés, principalement à l'est de son territoire. En termes de conditions de vie, les taux de logements vacants et de logements très inconfortables sont importants. Le secteur du commerce se caractérise par la faiblesse de son offre de proximité. Les effectifs scolaires sont en baisse et les revenus y sont faibles. Ainsi l'est de l'Avranchin est en quelque sorte l'archétype d'un territoire confronté à ces différents types de fractures.

- Le département de l'Orne a été scindé en six territoires d'étude.

Le secteur du Passais est voisin de l'est de l'Avranchin et cette partie du territoire ornaï souffre des mêmes caractéristiques de fractures. C'est le cas en matière de logements (vacance et logement très inconfortable), d'offre de commerces de proximité, d'accès aux urgences, du taux de mortalité (suicide). En outre, les revenus sont faibles.

Le Bocage ornaï présente un taux important de logements vacants. Le réseau commercial est à renforcer. Les services relatifs à la santé tout particulièrement attirent l'attention. L'accessibilité des soins est problématique et la démographie médicale engendre quelques difficultés au nord essentiellement. Les retards scolaires sont également inquiétants. Enfin, la moyenne des revenus est peu élevée.

Le Merlerault, dont Argentan constitue le centre d'activité, rencontre quantitativement de nombreuses difficultés. Comme précédemment, l'accessibilité aux soins et la démographie médicale sont deux problématiques qui nécessiteront des solutions. La baisse des effectifs scolaires concerne principalement la plaine d'Argentan. Le désenclavement prochain en matière d'infrastructures routières (A 88) est à même d'atténuer le risque économique pesant sur la plaine d'Argentan. Au plan environnemental, la qualité de l'eau constitue un sujet de préoccupation.

La zone d'Alençon souffre d'une certaine forme de déclin, notamment au plan industriel (travail des métaux, électroménager), avec toutes les conséquences socio-économiques que cela comporte. Cela n'exonère pas cette zone de tensions de recrutement.

Le Pays d'Ouche est confronté à un risque du fait de sa structuration économique (agriculture, sous-traitance automobile). Par ailleurs, l'accessibilité aux soins est un thème sur lequel il faudrait travailler.

Enfin, le Perche ornaï présente une certaine spécificité en raison de ses qualités tant environnementales qu'architecturales, à proximité de la région parisienne. Néanmoins, il connaît un taux de logements vacants plus élevé en comparaison à d'autres territoires, principalement au sud-est. Par ailleurs, l'accessibilité aux soins et la mortalité sont les deux thèmes préoccupants en termes de santé à l'instar de la quasi-totalité du département.

Telles sont les observations qu'émet le conseil économique et social régional de Basse-Normandie sur les zones de fractures territoriales, étude qui imposait de mettre en évidence des disparités régionales et infra régionales, lesquelles, quand elles deviennent par trop défavorables, peuvent être apparentées à des fractures. L'exercice proposé a donc conduit à identifier les points les plus faibles des territoires, il ne doit cependant pas servir à donner une image négative de la Basse-Normandie qui dispose partout de multiples atouts et des projets de développement potentiels comme le relève l'avis du CESR sur le Livre Blanc préliminaire au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire<sup>5</sup>.

**Le Président,**

**Maurice DROULIN**

---

<sup>5</sup> Avis du CESR en date du 27 mars 2006 sur le Livre blanc "document de concertation élaboré dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire".